



Sainte-Anne d'Auray

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

- Copie intégrale des actes de naissance datant de moins de 3 mois pour chacun des partenaires

- Pièces d'identité de chacun des partenaires en cours de validité

- Remplir et signer la convention de Pacte Civil de Solidarité (une par partenaire)

- Remplir et signer l'attestation sur l'honneur chacun par laquelle les partenaires indiquent n'avoir entre eux aucun lien de parenté ou d'alliance (une par partenaire)

- Remplir et signer l'attestation sur l'honneur chacun de résidence commune (une par partenaire)

Pièces complémentaires éventuelles :

- Acte de mariage avec mention de divorce ou copie du livret de famille

- Acte de décès du précédent conjoint ou copie du livret de famille avec indication du décès

Prendre rendez-vous en mairie en précisant le nombre de personne présente pour la cérémonie du PACS.